

DELEGATION DE M. Claude BOCCHIO

D -20070249

Recours devant le Tribunal Administratif de M. et Mme Baudry.
Nuisances occasionnées par le stationnement de vélos devant leur domicile 3 rue des Treuils. Demande de dommages et intérêts. Autorisation de défendre.

Monsieur Claude BOCCHIO, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Monsieur et Madame BAUDRY, domiciliés 3 rue des Treuils à Bordeaux ont déposé le 5 décembre 2006 une requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

Ces derniers font état des nuisances subies par eux du fait du stationnement anarchique de nombreux vélos devant leur domicile face au Lycée Magendie.

Ils entendent obtenir de la Ville de Bordeaux, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice prétendument subi, la somme de 20 000 euros.

Or, ce recours apparaît mal fondé à votre administration.

En effet, le problème soulevé par les plaignants et le constat produit à l'appui montrant plusieurs dizaines de vélos adossés au mur de leur domicile, est un phénomène très ponctuel, au moment du baccalauréat notamment. De plus, le Lycée comportant le nombre de places de vélos nécessaires, il n'appartient pas à la Ville d'en créer sur la voie publique pour pallier la carence supposée de cet établissement.

C'est pourquoi je vous demande , Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser le Maire à défendre à cette action devant le Tribunal Administratif et devant toutes les juridictions compétentes et, en cas de besoin, à agir jusqu'à parfait règlement du litige, y compris l'exercice de toutes les voies de recours.

DELIBERATION RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR

D -20070250

Procès verbal de constat d'abandon de déchets sur la voie publique. Facturation des frais d'enlèvement. Recours de Mlle Agnès Baronnet. Autorisation de défendre.

Monsieur Claude BOCCHIO, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par Procès Verbal du 2 août 2005, dressé par agent assermenté, il a été constaté que Mlle Agnès BARONNET demeurant 12 Cours Pasteur à Bordeaux aurait déposé sur la voie publique ses ordures ménagères en dehors des conteneurs prévus à cet effet et ce contrairement aux dispositions de l'arrêté municipal n° 2289 du 3 avril 2001.

Un titre de recette d'un montant de 91,46 € a été établi à l'encontre de Mlle BARONNET en remboursement des frais d'enlèvement des dits déchets.

Par requête déposée le 27 mars 2006 au greffe du Tribunal Administratif, Mlle BARONNET conteste le Procès Verbal et le titre de recette émis à son encontre.

Or, la Ville a finalement abandonné toute poursuite à son encontre, compte tenu des informations portées à sa connaissance.

Ces contestations apparaissent donc mal fondées à votre administration.

C'est pourquoi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à défendre à cette affaire devant les juridictions compétentes et, en cas de besoin, à agir jusqu'à parfait règlement du litige, y compris l'exercice de toutes les voies de recours.

M. BOCCHIO. -

Monsieur le Maire, encore plus classiques, 2 autorisations de défendre au titre des affaires juridiques.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire sur la 249. Je dois dire que concernant cette délibération les réponses de vos services ne m'ont pas satisfaites.

Lorsqu'il est écrit dans la délibération : « Il n'appartient pas à la Ville de créer des places de vélos sur la voie publique pour pallier la carence supposée de cet établissement », je m'interroge sur le plan vélo et sur votre volonté de favoriser le développement de ce mode de déplacement, si je peux me permettre.

Certes des places de vélos existent au sein de cet établissement, comme il est dit dans la délibération, certes le comportement anarchique de certains cyclistes laisse à désirer, mais il

me semble que l'installation d'arceaux à vélos devant cet établissement permettrait, me semble-t-il, d'afficher l'image d'une ville cyclable, de résoudre les problèmes avec les riverains, et surtout de faire preuve de pédagogie, d'autant que les arceaux à vélos existent devant le lycée Montaigne, le lycée de l'Assomption, et j'en passe, d'autres lycées ont des arceaux à vélos, mais visiblement ce n'est pas possible pour ce lycée.

Du reste ces nuisances occasionnées par le stationnement de vélos devant le domicile de riverains ne sont pas épisodiques comme il est dit dans la délibération. Mme PUJO qui était présente à la commission et qui connaît bien ce quartier a reconnu que ce stationnement sauvage est quasi quotidien.

Plutôt que de s'en plaindre il s'agit d'aider à la résolution du problème en programmant la pose d'arceaux sur ce secteur. Ces lycéens sont de futurs automobilistes. Aidons-les à prendre conscience que le vélo est un mode de déplacement en ville bien plus rapide, plus pratique et plus écologique que la voiture.

Pour finir, Monsieur le Maire, si vous me permettez de faire une parenthèse, j'ai lu récemment que la Sénatrice-Maire de Strasbourg a obtenu du Ministère de l'Intérieur d'expérimenter dans sa ville un système d'amendes atténuées pour les cyclistes enfreignant le Code de la route.

Vos services peuvent-ils se rapprocher des services du Ministère de l'Intérieur pour tenter d'obtenir à Bordeaux des amendes moindres que celles des automobilistes ?

Il me semble que proportionnellement les cyclistes sont plus sanctionnés que les automobilistes.

(Brouhaha)

M. PAPADATO. -

Je dis bien « proportionnellement ». La part du vélo représente tout juste 5%, et 95% des Bordelais circulent en voiture. Donc il serait juste que les amendes soient moindres.

Je reste persuadé qu'un automobiliste qui grille un feu rouge, qui se gare sur le trottoir ou téléphone avec son portable est plus dangereux pour les autres usagers de la rue qu'un cycliste irrespectueux du Code de la route.

Il me semble normal que les amendes soient aussi proportionnelles à la dangerosité de la faute.

M. LE MAIRE. -

La deuxième question est une question difficile. Quand un cycliste brûle un feu rouge et traverse devant vos roues de voiture ça peut être aussi dangereux, en tout cas pour lui, que lorsqu'une voiture passe également un feu rouge.

Donc là-dessus nous allons nous informer auprès de nos collègues de Strasbourg pour voir ce dont il retourne exactement.

En ce qui concerne le premier point, je suis désolé de dire à nos services que je partage tout à fait le point de vue de M. PAPADATO. Ecrire qu'il n'appartient pas à la ville de créer des garages à vélos devant les lycées me paraît tout à fait en contradiction avec tout le discours que nous tenons.

Si nous plaidons devant le Tribunal Administratif il faudrait peut-être trouver une autre motivation que celle-là qui me paraît particulièrement maladroite.

Donc on va retirer la délibération pour essayer de la formuler autrement.

Mme DIEZ.

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, je voulais justement intervenir sur la 249 par rapport au fait qu'on avait à défendre... (interrompue)

M. LE MAIRE. -

Ça y est. Vous avez été entendue, Madame. Je l'ai retirée.

MME DIEZ. -

D'accord. Mais tant pis...

M. LE MAIRE. -

Allez-y quand même. Je ne veux pas vous couper la parole.

MME DIEZ. -

Je voulais profiter de cette délibération pour soulever un problème que rencontre le lycée Condorcet concernant des nuisances totalement différentes, celles par rapport à l'installation de personnes en difficulté sociale qui ont été installées dans des logements de fonction appartenant à la Ville à proximité du lycée Condorcet.

Il s'avère que ces personnes relèvent de l'Association des Enfants de Don Quichotte, avec tout ce que cela comporte de nuisances pour l'établissement et les adolescents qui se trouvent sur ce site.

Le proviseur a alerté les différents secteurs afin qu'éventuellement on installe une clôture de façon à limiter le passage de ces personnes qui ont des chiens, qui malheureusement boivent et laissent leurs déchets sur place.

Je vous alerte sur ce problème de façon que tout soit réglé.

Je comprends bien la difficulté du logement. Avoir un logement est une obligation pour tous. Mais il faut aussi que tout le monde s'y retrouve et en l'occurrence nos lycéens se voient confrontés à des choses qui ne sont peut-être pas très recommandables pour leur équilibre et pour la bonne instauration de leur éducation dans l'école.

M. LE MAIRE. -

Mme FAYET.

MME FAYET. -

Je ne vois pas trop le rapport entre les vélos et les Enfants de Don Quichotte.

Ce ne sont pas des nuisances, ce sont des personnes, excusez-moi, c'est un peu différent, qui étaient à la rue et qui effectivement pour certaines ont été soutenues par le mouvement des Don Quichotte.

Je trouve que la Ville de Bordeaux s'honore d'avoir proposé des solutions.

C'était un bâtiment abandonné, vide, comportant une douzaine d'appartements. Donc la Ville de Bordeaux par l'intermédiaire du CCAS s'honore effectivement d'avoir proposé à 6 d'entre eux un vrai logement, un logement décent pour une période provisoire parce que nous n'avons pas perdu de vue que dans quelques mois, voire dans un ou deux ans, des travaux pour le lycée seront faits, donc c'est pour une durée d'un à deux ans.

Effectivement, ce n'est pas forcément très facile pour les voisins de voir arriver tout d'un coup une population qui peut-être n'a pas l'habitude de gérer son logement en bon père de famille. Mais une réunion de médiation a déjà eu lieu avec la proviseur du lycée, avec les services sociaux du CCAS, avec les services de police. Je crois que les choses ont bien été dites et aplanies.

Maintenant savoir s'il faut mettre des grilles pour entourer ces personnes... De mon point de vue ils ne sont pas des singes. Il n'est peut-être par forcément utile d'en arriver là.

Le CCAS s'y rend tous les jours. Nous sommes très attentifs à ce que les choses s'apaisent et à ce que les personnes apprennent petit à petit - ça prendra peut-être un peu de temps - à occuper leur logement de la meilleure façon possible.

Nous entendons bien faire respecter les règles. Les choses sont en bonne voie.

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues, il y a quelque chose en tout cas que je ne peux pas faire respecter c'est les temps de parole et le respect de l'ordre du jour.

Vous êtes venus me dire ce matin, Messieurs les Présidents de groupes, que vous souhaitez qu'on achève à 5 h et demie. Tous les prétextes sont bons pour sortir de l'ordre du jour et multiplier les interventions.

De grâce, je vous demande de revenir à une certaine cohérence. On n'est pas là pour discuter de tout ce qui se passe dans la ville. Nous avons d'autres occasions de le faire.

Mme BOURRAGUE, une minute s'il vous plaît.

MME BOURRAGUE. -

Monsieur le Maire, j'ai rencontré Madame la Proviseur du lycée qui est venue insister pour un accompagnement de ces personnes, pas seulement le jour, quelquefois la nuit, parce que je crois que l'environnement et le voisinage se trouvent extrêmement gênés.

Elle ne conteste pas le fait qu'il faille loger ces personnes, elle voudrait un accompagnement renforcé.

M. LE MAIRE. -

Très bien. On va essayer d'y veiller.

Moi je constate quelque chose : quand il y a des Don Quichotte sur les Allées de Tourny c'est un concert de protestations, il faut tout faire pour que ces personnes puissent trouver un logement, et dès qu'on les loge quelque part, où que ce soit, les mêmes prennent fait et cause pour le voisinage en nous disant que ce n'est pas possible.

On sait bien que ce sont des personnes difficiles. Si ce n'était pas des personnes difficiles elles ne seraient pas dans la situation où elles sont. Ce n'est pas simplement parce que la société est injuste, c'est aussi parce qu'elles ont des problèmes personnels. Donc cela implique un minimum de solidarité et d'esprit de voisinage.

On va essayer de veiller à ce que les nuisances soient les plus faibles possibles.

C'est la même chose pour les gens du voyage. Personne n'en veut. Personne ne veut accepter une aire de stationnement des gens du voyage, même lorsqu'on les met un peu loin.

Lorsqu'on reloge des sans domicile fixe c'est le même cinéma...

Alors de grâce soyons un peu cohérents avec nous-mêmes.

Tout a été dit sur ce sujet. Nous passons à la suite.

ADOpte A L'UNANIMITE